
Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU MARDI 04 JUILLET 2023 A 19H15**

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 27 juin 2023

Etaients présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Francis GRANZAMY, Dominique HARLIN, Daniel GAGNEUR, Régis LUCIEN et Rachel PINHEIRO.

Absents ayant donné pouvoir :

Murielle POTEL donne pouvoir à Francis GRANZAMY

Isabelle CLOUET donne pouvoir à Olivier VEAUX

Angélique HENAFF donne pouvoir à Céline MEUNIER

Absents excusés :

Patrick JAGER et Pascal JOBERT

Secrétaire de séance : Rachel PINHEIRO

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 07

Nombre de suffrages exprimés : 10

08 à partir de la délibération 202307/32

11

Ordre du jour

- Création d'emplois non permanents d'adjoint d'animation pour les services scolaires et périscolaires,
- Convention service de restauration scolaire avec le collège de Mareuil le Port,
- Bons de chauffage,
- Construction parking,
- Vente accessoire de bois,
- Stationnement Avenue Paul Doumer,
- Bord de Marne : eau, électricité,
- Aide au permis de conduire,
- Révocation vente terrain rue des Ecoles,
- Affaire en cours :
 - Révision PLU,
 - Eglise,
 - EMS,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

DEL 2023.07/30 : Création d'emplois non permanents d'adjoint d'animation territorial à 31.60/35^{ème} 25.48/35^{ème} 24.20/35^{ème} 27.33/35^{ème} 21.00/35^{ème} 15.68/35^{ème} et 6.27/35^{ème} (temps de travail annualisé)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le conseil municipal DECIDE :**

- Le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'Adjoint d'Animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, pour les emplois non permanents à 31.60/35^{ème} 25.48/35^{ème} 24.20/35^{ème} 27.33/35^{ème} 21.00/35^{ème} 15.68/35^{ème} 6.27/35^{ème}
- Ces agents assureront les fonctions d'Adjoint d'Animation territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31.60/35^{ème} 25.48/35^{ème} 24.20/35^{ème} 27.33/35^{ème} 21.00/35^{ème} 15.68/35^{ème} 6.27/35^{ème} (temps de travail annualisé),
- Les agents recrutés sur ces emplois à temps non complets pourront être amenés, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires,
- Les agents recrutés en qualité de non titulaire auront pour fonctions l'animation des services scolaires et périscolaires et l'entretien des locaux,
- Les agents recrutés en qualité de non titulaire seront rémunérés sur la base de l'échelle C1,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

DEL 2023.07/31 : Convention relative à l'accueil des élèves des écoles primaires de Mareuil le Port au service de restauration du collège de Mareuil le Port pour l'année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire présente la convention relative à l'accueil des élèves des écoles primaires de Mareuil le Port au service de restauration du collège de Mareuil le Port pour l'année scolaire 2023/2024.

La convention prévoit également l'aide d'un agent communal pour une durée hebdomadaire de 18 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, le Conseil Municipal, DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil des élèves des écoles primaires de Mareuil le Port au service de restauration du collège de Mareuil le Port pour l'année scolaire 2023/2024.

DEL 2023.07/32 : Bons de chauffage

Monsieur le Maire présente la liste des personnes nécessiteuses pour bénéficier d'un bon de chauffage de 200 €.

Après en avoir délibéré, POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal :**

- DECIDE d'allouer un bon de chauffage d'une valeur de 200 € aux personnes jugées nécessiteuses :
- Le listing des personnes nécessiteuses sera transmis à EDF ou tout autre fournisseur d'électricité, lequel déduira la somme de 200 € sur leurs prochaines factures.

DEL 2023.07/33 : Construction d'un parking rue du Professeur Nicaise

Considérant le nombre de places du parking situé rue du Professeur Nicaise,
Considérant que ce parking est utilisé par les personnels enseignants, administratifs, techniques et les parents des élèves scolarisés au Pôle Scolaire et au Collège du Professeur Nicaise,
Considérant que le nombre de places est insuffisant,
Considérant l'estimation du coût de construction d'un nouveau parking,
Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Grand Est et du Département de la Marne,

Après en avoir délibéré, POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- DE LANCER un appel d'offres pour la construction d'un nouveau parking rue du Professeur Nicaise,
- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Grand Est et du Département de la Marne,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

DEL 2023.07/34 : Vente accessoire de bois parcelle n° 20

Considérant la proposition de l'ONF de vente accessoire des poches d'épicéas scolytées de la parcelle 20 à l'entreprise FEDE,

Après en avoir délibéré, POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0, **le Conseil Municipal**, DECIDE :

- D'ACCEPTER la vente accessoire des poches d'épicéas scolytées de la parcelle 20 à l'entreprise FEDE,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Stationnement avenue Paul Doumer :

Considérant le désaccord de plusieurs riverains concernant le stationnement avenue Paul Doumer et comme indiqué dans un précédent courrier, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'implantation d'une zone bleue. Les membres présents émettent un avis favorable. Monsieur le Maire se rapprochera des services compétents du Département pour l'étude.

Mise à disposition de l'eau et de l'électricité au Bord de Marne :

Compte tenu du coût de l'eau et de l'électricité, considérant que les emplacements de camping-car sont proposés à titre gratuit, le conseil municipal décide que ces services seront désormais coupés sauf en cas de manifestation.

Révocation amiable vente terrain rue des Ecoles :

Comme le prévoyait la promesse de vente de la parcelle rue des Ecoles, la vente était conditionnée à l'obtention du permis de construire. Compte tenu de la faillite du constructeur des acheteurs et du refus du permis de construire, la mairie a accepté de signer une révocation amiable.

EMS :

Les avenants pour modifier les surfaces des baux ont été effectués. La répartition des charges a été recalculée pour en tenir compte.

L'agent qui assure l'entretien fera désormais 5 heures par semaine et non plus 7 heures.

Aide au permis de conduire :

Un dossier est arrivé à terme : la personne bénéficiaire de l'aide a obtenu son permis. Deux dossiers sont toujours en cours. Nous pourrions être amenés à modifier les conditions en fonction des décisions de l'Etat (Permis à 17 ans).

Tour de table

Francis GRANZAMY :

- Cimetière : la plaque pour le jardin du souvenir est posée. La construction des allées débute la semaine prochaine.
- Logements 15 et 17 rue des Ecoles : les travaux de la toiture et l'isolation des combles sont terminés.
- Ancienne école primaire : branchement du compteur d'eau fin de semaine. Nous sommes en attente d'une date pour la pose du compteur électrique.

Régis LUCIEN :

- Sirène mairie ?

Olivier VEAUX : nous avons 2 devis, l'un de 2 000 € et l'autre de 4 000 €. Au vu du coût et de la capacité de diffusion proposée, nous ne donnons pas suite.

- Un véhicule 2 roues est stationné depuis plus d'1 mois sur le trottoir sans bouger.

Francis GRANZAMY : nous allons prévenir la gendarmerie.

Dominique HARLIN :

- Odeurs très fortes sur la commune cette semaine.

Olivier VEAUX : le problème a été réglé le lendemain.

- Une loge sera installée sur la commune, dans les vignes, par l'Office du tourisme en lien avec l'école d'art de Châlons en Champagne.

Rachel PINHEIRO :

- Les travaux réalisés rue du 8 mai pour protéger les riverains des orages sont-ils concluants ?

Il y a des améliorations mais quelques problèmes persistent. Suite aux derniers orages, la CCPC a été réactive et a envoyé un camion pour intervenir.

Céline MEUNIER :

- Lors de la réunion du CCAS de ce jour, la date du repas des aînés a été fixée au 12 octobre 2023.
- Festivités du 14/07 organisées sur le hameau de Cerseuil.
- Décorations de Noël : devis en cours pour réparer les décors défectueux.

Stéphanie JOBERT :

- Problématique de la chaleur au Pôle Scolaire.

Olivier VEAUX : faire une étude sur la température et informer l'entreprise du résultat pour régler ce problème récurrent.

- Organisation classe de mer pour les CE2/CM2 par l'école pour 2023/2024 : coût estimé à 467 €/enfant, prise en charge de 150 € par la famille, 80 € par la coopérative scolaire, 70 € par l'APE. Il reste 130 € à financer. Les communes adhérentes ont décidé de prendre 50 % du coût total à charge. Le conseil municipal décide de prendre également 50 % à sa charge. Il faudra redéfinir la répartition de cette somme entre les 4 communes.

- Les enfants iront à la piscine en 2023/2024, la commune prend le coût du transport en charge.

Olivier VEAUX :

- La poste nous a informé du changement des horaires d'ouverture : 3h tous les jours y compris le samedi matin. Une convention est désormais signée avec la poste.

Fin de la séance à 21 h 40.

Le Maire,
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,
Rachel PINHEIRO